



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'avenir des doctorants

Question écrite n° 19255

Texte de la question

M. Christophe Arend attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'avenir incertain et précaire des docteurs. Après avoir consacré de nombreuses années à faire évoluer la recherche en France, les doctorants se retrouvent dans une situation extrêmement précaire après leur thèse. En premier lieu, à la fin de celle-ci, les docteurs ne peuvent pas rester au sein d'un laboratoire de recherche. Cela interroge sur l'investissement de l'État français en matière de recherche scientifique. L'argent dépensé (via des bourses par exemple) pour la thèse et la recherche des doctorants n'est finalement pas valorisé par la suite. Cette situation génère à la fois de la précarité avec les problèmes d'ordre alimentaires, de santé (état de stress) et d'intégration sociale pour les docteurs, et ce malgré un important investissement de leur part durant de nombreuses années. En deuxième lieu, ne possédant plus le statut de doctorant, ces chercheurs ne peuvent plus demeurer « chargés de cours » dans une université, sauf s'ils disposent d'un contrat principal d'emploi dans une faculté alors qu'ils disposent de toutes les compétences et de l'expérience nécessaires pour cela. Enfin, le doctorat est bien moins valorisé en France que dans les autres pays européens. En France, la règle du recrutement des élites passe essentiellement par les concours, ce qui a pour effet de discréditer le doctorat. Et l'état actuel de l'enseignement supérieur en France laisse peu de perspectives à cet égard. En effet, la raréfaction des postes dans l'enseignement supérieur est en train d'atteindre depuis quelques années un stade critique. Il souhaiterait savoir par quels moyens elle entend revaloriser le doctorat en sciences dures ou humaines et lutter contre la précarisation des chercheurs en France.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Arend](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19255

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4003

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)